



# ELABORER / ACTUALISER SON PROJET D'ETABLISSEMENT ET DE SERVICES EN TENANT COMPTE DE L'EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

*Accompagnement à destination des professionnels*

Un contexte national en pleine évolution, les établissements et services médico-sociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en ce structurant à partir d'une logique de réponse et non plus de place.

Cette restructuration se fondera sur une meilleure appréhension et évaluation des situations de handicap.

Les structures sont invitées à conduire leurs actions avec une nouvelle approche de la tarification centrée sur les besoins en s'appuyant sur les nomenclatures Serafin-PH.

Cette évolution doit se traduire dans les documents associatifs et en particulier dans le projet d'établissement ou de service

## OBJECTIFS

- Comprendre et restituer les évolutions actuelles dans leur contexte.
- Expliquer l'origine des réformes en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale.
- Connaître le contenu de la réforme de la tarification Serafin PH, son calendrier, s'appropriier le langage issu des nomenclatures des besoins et des prestations.

## Public concerné

Chargés de missions, conseiller technique, directeur de la stratégie et du développement, tout professionnel ayant comme fonction de développer et/ou soutenir des projets d'habitats inclusifs.

## Modalités pédagogiques

- Questionnaire permettant de mesurer la satisfaction des participants sur les éléments du dispositif d'accompagnement (contenu - méthode du formateur, etc...)
- Questionnaire d'auto-évaluation au début et à la fin de l'accompagnement.
- 6 mois après l'accompagnement, évaluation à froid : entretien téléphonique avec la participant pour évaluer le degré d'avancée **du projet**.

## Modalités d'évaluation

- Processus pédagogique partant des expériences des participants.
- Propositions d'outils et de méthodes

## Validation

Attestation personnalisée remise à chaque stagiaire

## Formateur.s

Un.e formateur/trice du CREAI

## Infos



7 jours / 42 heures



15 personnes max



en intra ou inter,  
en présentiel ou distanciel



adhérent CREAI : 1400 €/jour  
non adhérent : 1750 €/jour